



VIERZON : MASSACRE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La DDFIP du Cher a présenté aux organisations syndicales ce matin du 30/06/2022 les plans des locaux qui vont accueillir le SIE démétropolisé sur Vierzon le 01/09/2023 .

Etaient présents CGT Solidaires et la CFTC,

Pour la CGT ces locaux prévus pour accueillir 50 agents (1 IP, 1 IDIV, 4A, 30 B et 14 C) ne peuvent pas être considérés comme des bureaux : ce sont quasiment tous des pièces aveugles (sans fenêtres) et le peu de pièces qui ont une vue sur l'extérieur l'ont à travers un couloir vitré donc sans aucune possibilité d'aération. La seule lumière naturelle sera zénithale et d'après la configuration des bâtiments qui sont d'anciennes usines les collègues devront **travailler à la lumière artificielle** une bonne partie de l'année.

Nous sommes habitués au peu de cas qui est fait, des conditions de travail dans ce département mais là on franchit une étape supplémentaire dans la maltraitance organisée.

Non seulement les locaux sont inadaptés , mais de plus les tâches délocalisées du SIE de Paris seront découpées par ateliers, c'est-à-dire que les collègues effectueront les mêmes tâches du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La perte de sens est reconnue comme un facteur de risque psycho social, nous sommes en plein dedans !

Autre problématique : le service sera créé avec les 50 postes au 01/09/2023, il n'y aura vraisemblablement pas une affluence de volontaires pour suivre la mission (d'après nos informations le nombre sera plutôt proche de 0). Ce service sera donc constitué soit de stagiaires, soit de contractuels. Les quelques malheureux agents qui auront la connaissance de la matière se retrouveront donc à devoir former un nombre conséquent de collègues complètement débutants. C'est ingérable et rajoutera des risques psychosociaux supplémentaires.

La réponse de la direction : il n'y aura vraisemblablement pas 50 personnes qui vont arriver au 01/09/2023 l'installation se fera de manière progressive.....

Si c'est effectivement le cas, comment sera gérée la charge de travail qui sera transférée ? Les postes sont supprimés dans les SIE de départ et nous ne savons pas si les collègues resteront en surnombre sur le SIE. Et si oui pour combien de temps ? A ce jour ils n'ont aucune garantie leur directeur refusant de les recevoir

Ces transferts se font pour économiser des m² en région parisienne. Alors que l'État est souvent propriétaire de ses locaux, il serait étonnant que la DDFIP les conserve indéfiniment tout en payant un loyer pour les locaux de Vierzon .

Nous demandons l'arrêt de ce transfert de service qui est pathogène dès sa conception.

La DDFIP du Cher ne peut pas installer des agents dans de telles conditions, c'est inacceptable.

Cela laisse présager le pire pour tous les agents du département en termes d'organisation du travail (industrialisation des tâches) et d'installation physique, **nous pensons au réaménagement de la cité Condé et aux autres transferts de services.**

La CGT emploiera tous les moyens à sa disposition pour protéger les collègues de cet environnement néfaste.